

# Compte rendu Réunion de Bureau du Conseil Français des Confréries



Le Mardi 13 Mars 2018 à 14h00 à VINEUIL (36).

Etaient présents:

Solange MOREAU-MASSENAVETTE, Présidente.

Jean RUAULT, Vice-président.

Jean-Pierre ROUSSEL, Secrétaire.

Henri-Pierre GAUTIER, Trésorier.

Geneviève ESTIOT, Trésorière Adjointe.

Edmond-Louis SIMONEAU, Chargé de mission communication.

Annie GARNIER comme coorganisatrice de l'AG d'EPINAL

Excusé:

Georges JEGOU, Vice-président.

Michel DEVOT, Chargé de mission communication.

Absent non excusé:

Ruben MARTINOVSKY, Secrétaire Adjoint.

14h00 ouverture de la réunion par notre Présidente Solange MASSENAVETTE qui remercie les membres du bureau qui ont fait le déplacement puis elle donne la Parole à Jean-Pierre secrétaire qui informe que suite au dernier compte rendu, personne n'a apporté de remarque dans le délais de 15 jours suivant l'envoi de ce Compte Rendu et que de ce fait il est adopté.

**Le point sur les cotisations et la trésorerie:** Henri-Pierre nous fait un point sur les cotisations. Au 5 Mars, il y a 147 cotisations. Sur interpellation Henri-Pierre nous précise que cela représente la moitié des cotisations de l'an dernier.

Débat sur divers problèmes La Nouvelle Aquitaine souhaite créer une nouvelle Ambassade et Poitou Charente souhaite rester comme elle était avant. Il en résulte que la nouvelle Aquitaine pourrait créer son Groupement . . . à suivre) Concernant la création d'un groupement en Bourgogne il y aurait eu une réunion en Février pour la constitution d'un Bureau . . . mais il n'en serait qu'à l'élaboration des statuts . . . pas d'autres informations affaire à suivre.

Il semblerait que certaines Confréries souhaiteraient vendre leur produit sur des Foires ou des Marchés du terroir. Problème: étant sous un régime de la loi 1901 sans but lucratif, cela n'est pas possible vu la loi.

Il faudrait que le Conseil Français des Confréries se penche sur un statut type que les Confréries pourraient reprendre.

Jusqu'à présent le Conseil Français des Confréries se basait sur les anciennes régions mais ne voit pas d'inconvénient à ce qu'un Groupement "bis" issu des nouvelles régions

Il faut que les grandes lignes des statuts soient respectées mais le Conseil ne peut imposer à un groupement des anciennes régions à fusionner avec une nouvelle région.

"Les Pin's" Henri-Pierre pense qu'il serait bon de faire une relance sur le site avec la possibilité de télécharger le bon de commande. Il serait également bon de confirmer que le prix maximum de vente a été fixé à 2€ lors de notre dernière réunion.

**Le point sur l'A.G. du Conseil Français des Confréries** organisée le 28 Avril 2018 à EPINAL par la Fédération Régionale des Confréries du Grand Est. Annie Garnier, Vice-président de la dite Fédération nous fait un point précis sur l'organisation de cette journée. Henri-Pierre souhaiterait qu'à l'avenir, pour les diffusions, que nous devrions servir: Le Bureau, les membres du Conseil d'Administration, le Président de chaque de Région ou de Groupement, à charge pour lui de servir les confréries de son groupement, à charge pour ces confréries de diffuser à l'ensemble des ses membres. *(qu'il fait bon rêver !)*  
Comment aurons-nous la certitude que cela sera diffusé. Nous connaissons tous ce problème des responsables de Confrérie qui ne diffusent pratiquement rien.

**Le point sur les Confréiades organisées par la Confrérie du brie de Melun:** Suivant un document en sa possession, notre Présidente commente cette manifestation qui a reçu une audience toute relative au vu du nombre de confréries présentes. Edmond-Louis nous fait la lecture d'un mail qu'il a reçu de Michel DEVOT, qui était à cette manifestation. Les membres du bureau regrettent que Michel n'ait pas jugé utile de nous faire un compte rendu sur les travaux de ces Confréiades. Dans son mail, Michel, fait part que le Conseil ne se montre pas assez, et qu'il faut qu'il bouge davantage.

Nota: dans le document que la Présidente nous a présenté, nous constatons que plusieurs personnes sont intervenues, pourquoi le seul membre du bureau du Conseil Français des Confréries présent n'a pas jugé utile d'intervenir? ? ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rendez-vous le 28 Avril à EPINAL (88) pour l'AG Ordinaire du Conseil Français des Confréries.

Prochaine réunion de Bureau et C.A. le 12 Juin 2018.

Les actions qui ont pour objet de contester les décisions prises lors de la Réunion du Conseil Français en date du 13 Mars 2018, doivent sous peine d'échéance, être introduite par les opposants ou défallants dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la notification par mail des décisions qui leur est faite à la diligence du bureau dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de sa tenue.

Solange MOREAU-MASSENAVETTE

Présidente

Jean-Pierre ROUSSEL

Secrétaire